



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050243

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 28/04/2024 13H08 C:024860 I:35892
V/REF : 195757
V/Appel du Dimanche 28/04/2024 a 13H08

**CRISTAL HABITAT
AGENCE SUD
BIOLLAY
142 RUE JEAN MERMOZ
73025 CHAMBERY**

V/REF.IMM. 00160
IMMEUBLE : B.COEUR CITE G -0160
78, RUE LUCIEN CHIRON
BELLEVUE COEUR DE CITE G
73000 CHAMBERY

Voglans, le 18 Mai 2024

Référence Marché: 2022120002

LOCALISATION : ALLEE(S)N0 78 RUE LUCIEN CHIRON, APPEL DE MME RABILLARD, 3E ETAGE,
0658793799

MOTIF : FUIITE INTERMITTENTE SUR UN MUR DU COULOIR

Donneur d'ordre : Ste Cristal Habitat Urg

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Recherche de fuite en partie privative.

LE 28/04 A 13H08 : APPEL TRANSMIS A LA SOCIETE SERVIMO

INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME RABILLARD.
CONSTAT D'UNE FUIITE SUR LE RESEAU DE CHAUFFAGE AU PLAFOND.
PREVOIR L'INTERVENTION DU CHAUFFAGISTE.

OBSERVATIONS : CV AB EMAIL en CC le 29/04/24 a 07H59 contact@cristal-habitat.fr
CV AB EMAIL en CC le 29/04/24 a 07H59 service-urgence@cristal-hab
CV AB Email envoyé le 29/04/24 a 07H59 Mr L. 1.PEDRETTI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE RECHERCHE DE FUIITE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050243

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

En effet, nous ne possédons pas le plan de l'installation et de ce fait nous agissons par sondages et recherches successives.
La durée de l'intervention est fonction de l'accessibilité au réseau de distribution (présence des occupants, facilité d'accès aux gaines techniques, réseau encastré ou apparent, ...) et de la distance entre la fuite et le lieu de la présence d'eau (exemple: fuite au 8ème étage et présence d'eau au niveau -1 qui nécessite le contrôle de 10 niveaux).
A chaque intervention il faut prendre rendez-vous avec l'occupant (si nécessaire) et déplacer un véhicule spécialisé avec son personnel.

Lors de nos travaux de recherche de fuite nous essayons si possible de déterminer l'origine de la fuite (voir notre bon de travail).
Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions de recherche que nous arrivons à déterminer l'emplacement de la fuite et y remédier si le client nous en donne l'ordre.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,75	H(s)	Plomb./Electr./Serrure Le 28/04	1	126,52
				221,41
		TOTAL H.T.		221,41
		T.V.A. a 10,00%		22,14
		TOTAL T.T.C.En EURO		243,55

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Cristal Habitat

ENGAGÉ POUR VOS PROJETS

n°SIRET 747 020 345 00035 Code APE : 702A

CRISTAL HABITAT
CS 72519
73025 CHAMBERY CEDEX .
AGENCE SUD • 04 79 71 88 44

RETROUVER NOS SERVICES SUR

cristal-habitat.fr

Entreprise

Référence : 0201822
Téléphone : 04.79.52.08.82
Marché : 2022120002 - 0000001
Service d'urgence interv multiser das imm AGENCES+PAT

Demandeur

Locat. présent : MME RABILLARD VANESSA
Entré le : 15/02/2022
Téléphone : 06 58 79 37 99

Intervention

Etablie par E.PARPILLON le : 29/04/2024
Date exécution prévue : 14/05/2024
Nature travaux : ASTREINTE Entretien
courant
N° affaire : 1 383 817

OS ENTREPRISE 195757

SERVIMO SAVOIES

CHEMIN DES MARAIS 73420 VOGLANS

28/04/2024 à 13H08

Lieu d'intervention

MME RABILLARD VANESSA
78 RUE LUCIEN CHIRON
73000 CHAMBERY

Observations

**OS DE REGUL
SUITE INTERVENTION
28/04 A 13H08
C 024860 I 35892**

RABILLARD / 78 CHIRON / OS DE REGUL du 29/04/2024

Travail	Désignation	Qté
DIV111	ENTRETIEN COURANT INTERVENTION ASTREINTE	1,00

Demande de travaux établie par E.PARPILLON le 29/04/2024
A joindre obligatoirement sans agraffer à votre facture

Signature :

Lieux d'interventions

Adresse	Interlocuteur	Téléphone
00160-00001-00001-00303 H / Type 4 / 03 Etage : 03 78 RUE LUCIEN CHIRON 73000 CHAMBERY	MME RABILLARD VANESSA vanessarabillard@hotmail.fr entré le 15/02/2022	Fixe : 06.58.79.37.99
Resp batiment : Sud PARPILLON E.PARPILLON		
Information Amiante : Pas de diagnostic disponible		

Bon de contrôle 195757

Entreprise/Fournisseur	Locataire	Travaux contrôlés par
Nom :	Nom :	
Date fin de travaux :		
Visa Entreprise :	Visa Locataire :	Visa :

Observations:

ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT :

Je soussigné(e) :

Nom : ...BEAUJOLIN.....

Prénom : ...Lucas.....

Adresse : ...1, place du Forum.....

Code postal : 73000..... Commune : CHAMBERY.....

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ maison ou immeuble individuel

☒ immeuble collectif

☐ appartement individuel

☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble

☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : 78 RUE LUCIEN CHIRON 73000 CHAMBERY

dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☒ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques

☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.

☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts – CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI).

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;

- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à Chambéry..... le 29/04/2024

Signature du client ou de son représentant :

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.